

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.308

**Rapport annuel des
administrateurs
représentant
GrandAngoulême au
conseil d'administration
de la semea**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Fabienne GODICHAUD à Monique CHIRON, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA Brigitte BAPTISTE, Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.308**

EAU

Rapporteur : Monsieur HUREAU

**RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT GRANDANGOULEME AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMEA**

Le projet de rapport ci-joint a été rédigé en application de l'article 1524-5 du Code Général des collectivités territoriales par les administrateurs représentant la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) SEMEA.

Une synthèse de ces données vous est présentée ci-après.

Il vous est proposé de prendre acte du projet de rapport annuel 2020 des administrateurs représentant GrandAngoulême au conseil d'administration de la SEMEA (en annexe).

BILAN SOCIAL

Le nombre de salariés au 31 décembre 2020 est de 59 dont 9 cadres, 4 agents de maîtrise et 46 ouvriers ou employés.

La masse salariale de l'exercice est de 2 193 154 euros en salaires et 885 380 euros de charges sociales, soit une augmentation de 2,8 % en 2020. Cette hausse est due à l'évolution habituelle du point d'indice et de la grille salariale, mais principalement au versement de la « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat », à des recrutements en début d'année et à un départ en retraite ; les doublons de poste au service production (3 personnes) débutés en 2019 se sont poursuivis sur 6 mois en 2020.

GOVERNANCE

Un nouvel administrateur représentant le SIAEP Nord-Ouest Charente a été désigné.

L'administrateur censeur représentant les usagers est convié à l'ensemble des réunions du conseil d'administration.

BILAN FINANCIER

L'exercice 2020 enregistre un résultat après impôt de 79 k€ (258 k€ en 2019).

Cette évolution du résultat global s'explique de la façon suivante :

- **Une hausse du résultat d'exploitation à +62 K€** (-17 K€ en 2019) accompagnée d'une **progression de 1,4 % du chiffre d'affaires en 2020 à 8.870 K€** (8.745 K€ en 2019).

Cette hausse s'explique par :

- La hausse des volumes facturés (1,4% en volume), et une régression des volumes dégrévés par rapport à l'année précédente
 - La baisse des travaux facturés (-18,4%)
 - L'évolution tarifaire principalement liée à la formule d'actualisation, et en moindre mesure à la prise en compte des amortissements des travaux concessifs
 - La baisse des travaux de renouvellement de canalisation (1^{ère} phase BHNS achevée, et contexte COVID)
- Une forte baisse du **résultat financier** à +42 K€ (contre +178 K€ en 2019) en raison de la crise économique liée à la crise sanitaire, et à l'arrivée à échéance de nos placements en DAT (Dépôts à terme) qui assuraient des rendements intéressants
 - Une forte baisse du **résultat** exceptionnel à +35 K€ (contre +146 K€ en 2019 du fait de régularisations exceptionnelles sur la taxe CSPE (Charges de Service Public d'Electricité) sur les factures d'énergie).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi, les fonds propres augmentent à **4.769 K€** (4.690 K€ en 2019), du fait de l'intégration en réserve du résultat 2019.

Ils couvrent le financement des immobilisations de l'entreprise (4.173 K€ en valeur nette contre 2.797 K€ en 2019).

Le fonds de roulement (excédent des ressources sur le besoin de financement des immobilisations nettes) s'établit de ce fait au niveau de 1.007 K€ (pour mémoire : 2.318 K€ en 2019).

Le besoin en fonds de roulement exprime le solde des besoins de financement liés à l'exploitation (essentiellement les dettes clients et le stock) rapporté aux ressources d'exploitation (constituées pour l'essentiel par les redevances et taxes perçues par l'entreprise pour comptes de tiers) et qui constituent de fait une avance de trésorerie à court terme pour l'entreprise ; il est excédentaire pour un montant de **4.330 K€** (4.104 K€ en 2019).

La trésorerie (fonds de roulement + besoin en fonds de roulement) s'établit au 31 décembre 2020 à un montant de **5.337 K€**.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 7 décembre 2021,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2020 des administrateurs représentant GrandAngoulême au conseil d'administration de la SEMEA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2021



**RAPPORT ANNUEL
des administrateurs représentant
GrandAngoulême
au conseil d'administration de la SEMEA
exercice 2020**

Le présent rapport a été rédigé en application de l'article 1524-5 du Code des collectivités territoriales par les administrateurs représentant la Communauté d'agglomération GrandAngoulême au conseil d'administration de la Société Publique Locale SEMEA, RCS n° 338 489 362 Angoulême.

Il concerne l'activité de la SEMEA pour l'exercice 2020.

1 – Informations et faits marquants de l'exercice 2020

L'exercice 2020 enregistre un résultat après impôt de 79 k€, qui fait suite à un résultat de 258 k€ enregistré pour l'exercice 2019.

Cette évolution du résultat global s'explique de la façon suivante :

- **Une hausse du résultat d'exploitation à +62 K€** (-17 K€ en 2019) accompagnée d'une **progression de 1,4 % du chiffre d'affaires en 2020 à 8.870 K€** (8.745 K€ en 2019).

Cette hausse s'explique par :

- o La hausse des volumes facturés (1,4% en volume), et une régression des volumes dégrévés par rapport à l'année précédente
 - o La baisse des travaux facturés (-18,4%)
 - o L'évolution tarifaire principalement liée à la formule d'actualisation, et en moindre mesure à la prise en compte des amortissements des travaux concessifs
 - o La baisse des travaux de renouvellement de canalisation (1^{ère} phase BHNS achevée, et contexte COVID)
- Une forte baisse du **résultat financier** à +42 K€ (contre +178 K€ en 2019) en raison de la crise économique liée à la crise sanitaire, et à l'arrivée à échéance de nos placements en DAT qui assuraient des rendements intéressants
 - Une forte baisse du **résultat** exceptionnel à +35 K€ (contre +146 K€ en 2019 du fait de régularisations exceptionnelles sur la taxe CSPE).

Au-delà du résultat, les faits importants qui ont marqué l'exercice sont les suivants :

- La crise sanitaire et économique liée au COVID n'a pas impacté durablement les activités opérationnelles de l'entreprise, qui n'a pas eu recours au dispositif d'activité partielle,
- Cette même crise a limité le rendement de nos valeurs mobilières de placement, et s'est accompagnée d'une augmentation des impayés chez nos clients abonnés,
- Les travaux concessifs d'interconnexion de la ressource en eau de Baillarge, réalisés entre septembre 2020 et juin 2021 (prévision), financés par le déblocage en début d'année 2021 d'un prêt de 3 M€ sur 10 ans et par de l'autofinancement pour 0,5 M€.

2 – Evolution des charges et des produits

2-1 Evolution des charges

Le montant total des charges régresse de 2,3 % à 9.135 K€ (9.350 K€ en 2019) :

- Les **charges d'exploitation** régressent de 2,5 % à 9.024 K€ (9.252 K€ en 2019) :
 - Les **charges de personnel** progressent de 2,8 % sur l'exercice à 3.079 K€ (2.993 K€ en 2019) pour un effectif opérationnel global stable à 59 salariés. Cette hausse est due à l'évolution habituelle du point d'indice et aux progressions à l'ancienneté sur la grille salariale, mais principalement au versement de la « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat », à des recrutements en début d'année, et à un départ en retraite. Les doublons de poste au service production (3 personnes) débutés en 2019 se sont poursuivis sur 6 mois en 2020.
 - Les **achats** régressent fortement de 7,9% à 3.751 K€ (4.073 K€ en 2019) avec une baisse des travaux de renouvellement du patrimoine du service (4.193 K€) par rapport à 2019 (4.358 K€), qui reviennent à un niveau proche de notre obligation contractuelle.
 - Les **charges diverses de gestion** progressent fortement à 435 K€ contre 377 K€ en 2019, en raison de la montée en puissance du processus de recouvrement des créances des clients abonnés, qui induit cette année encore le passage en irrécouvrables de créances anciennes.
- Les **charges financières** sont nulles sur l'exercice 2020, ainsi qu'en 2019.
- Les **charges exceptionnelles** sont stables à 51 K€ (49 K€ en 2019). Elles correspondent aux dotations aux amortissements et provisions.

2-2 Evolution des produits

Le montant global des produits régresse de 4,1 % à 9.214 K€ (9.608 K€ en 2019) :

Les **produits d'exploitation** s'établissent à un montant de 9.086 K€ en régression de 1,6 % (9.235 K€ en 2019) ; leur évolution est contrastée suivant la nature du produit concerné :

- Les ventes de travaux régressent à 511 K€ (626 K€ en 2019),
 - Les ventes d'eau progressent de 3,5 % en montant à 5.789 K€ (5.592 K€ en 2019) et en volume de 1,4 % à 6.240.488 m³ dégrèvements déduits (6.154.552 m³ en 2019). Cette progression est due à l'évolution des consommations individuelles et à l'évolution tarifaire (2,97 % en 2020),
 - Les ventes d'abonnement progressent de 3 % à 1.856 K€ (1.802 K€ en 2019), pour les mêmes raisons que les ventes d'eau (évolution tarifaire 2,4 %),
 - Les ventes d'eau en gros à d'autres collectivités s'expriment à 47 K€ contre 44 K€ en 2019.
 - Les ventes de produits accessoires régressent à 360 K€ contre 408 K€ en 2019, du fait du contexte sanitaire qui a conduit à suspendre temporairement les facturations de frais.
- Les **produits financiers** comptabilisent les produits de placement de l'entreprise, qui régressent fortement à 43 K€ (179 K€ en 2019), conséquence de la crise sanitaire et de l'arrivée à échéance de nos placements en DAT qui assuraient des rendements intéressants.
 - Les **produits exceptionnels** régressent fortement à 85 K€ (195 K€ en 2019) du fait de régularisations exceptionnelles sur la taxe CSPE).

3 – Analyse du résultat

3-1	Résultat global	2018	2019	2020
	Résultat avant impôt	- 119 K€	287 K€	115 K€
	Impôt sur les sociétés	0 K€	29 K€	36 K€
	Résultat net	- 119 K€	258 K€	79 K€
3-2	Résultat par nature	2018	2019	2020
	Résultat d'exploitation	-111 K€	-17 K€	62 K€
	Résultat financier	-64 K€	178 K€	42 K€
	Résultat exceptionnel	56 K€	146 K€	35 K€
3-3	Résultat par activité	CA HT	Résultat	
	Gestion déléguée de services d'eau (*)	8584 K€	-38 K€	
	Activité accessoires (**)	282 K€	117 K€	

(*) L'activité de **gestion déléguée de services de distribution d'eau** constitue l'activité principale de l'entreprise et représente 96 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

(**) Les **activités accessoires** de l'entreprise sont constituées pour l'essentiel des activités suivantes :

- la réalisation de travaux pour compte de tiers
- la gestion de compteurs divisionnaires en ensembles immobiliers
- les garanties pertes d'eau et assistance plomberie
- l'entretien des hydrants
- la radiorelevé mensuelle des consommations d'eau.

Elles s'inscrivent en marge de l'activité principale de l'entreprise, en utilisant le savoir-faire de cette activité principale.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire à 62 K€ en 2020 (-17 K€ en 2019). Il s'explique par un retour à la normale pour le niveau du montant des travaux de renouvellement (contexte BHNS en 2019).

La stratégie de l'entreprise, détentrice d'un contrat de 20 ans et positionnée comme l'outil privilégié de l'agglomération de GrandAngoulême pour la gestion de son service de l'eau, est d'adapter ses moyens humains et matériels, et notamment ses locaux, pour remplir efficacement et aux meilleures conditions économiques les missions qui lui sont confiées.

La poursuite des activités accessoires de l'entreprise (comptage, entretien des hydrants, garantie perte d'eau et assistance plomberie, radiorelevé des compteurs, etc.) s'inscrit dans une démarche d'offrir des services client de qualité en marge de la mission principale (clients particuliers et institutionnels).

Le développement de stratégies de recouvrement efficaces reste un enjeu majeur.

4 – Analyse du bilan

La solidité de son bilan constitue un des points forts de l'entreprise.

Le résultat de l'exercice (79 K€) vient renforcer les **fonds propres**, qui sont en hausse à 4.769 K€ (4.690 K€ en 2019) du fait de l'intégration en réserve du résultat 2019.

Les fonds propres définissent des **ressources** suffisantes pour couvrir le financement des **immobilisations** de l'entreprise (4.173 K€ en valeur nette 2020 contre 2.797 K€ en 2019).

Le **fonds de roulement** (excédent des ressources sur le besoin de financement des immobilisations nettes) s'établit de ce fait au niveau appréciable de 1.007 K€.

Le **besoin en fonds de roulement** exprime le solde des besoins de financement liés à l'exploitation (essentiellement les dettes clients et le stock) rapporté aux ressources d'exploitation (constituées pour l'essentiel par les redevances et taxes perçues par l'entreprise pour comptes de tiers) et qui constituent de fait une avance de trésorerie à court terme pour l'entreprise ; il est excédentaire pour un montant de 4.330 K€.

La **trésorerie** (fonds de roulement + besoin en fonds de roulement) s'établit au 31 décembre 2020 à un montant appréciable de 5.337 K€.

5 – Perspectives pour l'exercice 2021

2021 sera marquée par les éléments suivants :

- La crise du COVID qui se poursuit et qui pourra avoir des impacts importants sur :
 - la recouvrabilité des créances clients abonnés,
 - la rentabilité des valeurs mobilières de placement,
- Des travaux concessifs pour des montants significatifs (les travaux liés au raccordement de Baillarge à Touvre vont se terminer à mi 2021), qui vont commencer à produire leur effet sur les charges d'amortissement et les produits du fait de l'augmentation tarifaire prévue en contrepartie,
- La poursuite des investissements sur le siège social et les locaux, de façon encore non significative
- La poursuite des investissements sur les projets informatiques,
- De nouveaux recrutements liés à des départs en retraite et à l'activité recouvrement.

On table globalement sur une stabilité du résultat.

BILAN SOCIAL

Le nombre de salariés au 31 décembre 2020 est de 59 dont :

- 9 cadres
- 4 agents de maîtrise
- 46 ouvriers ou employés

La masse salariale de l'exercice est de :

- salaires : 2 193 154 euros
- charges sociales : 885 380 euros

Ainsi que signalé dans l'analyse des comptes, la masse salariale progresse de 2,8 % en 2020.

L'entreprise effectue chaque année un bilan social qui sert de base à la négociation annuelle obligatoire :

Rémunérations brutes totales annuelles SEMEA 2020 (salaires, primes et indemnités diverses)			
1 ^{er} décile	rémunérations les plus élevées	64 035 €	Salaire moyen
2 ^{ème} décile		46 078 €	Salaire moyen
3 ^{ème} décile		35 507 €	Salaire moyen
4 ^{ème} décile		34 949 €	Salaire moyen
5 ^{ème} décile	rémunération médiane	32 964 €	Salaire moyen
6 ^{ème} décile		31 287 €	Salaire moyen
7 ^{ème} décile		29 870 €	Salaire moyen
8 ^{ème} décile		29 311 €	Salaire moyen
9 ^{ème} décile	rémunérations les plus basses	28 602 €	Salaire moyen

Le détail nominatif des rémunérations versées est communiqué chaque année au Président de l'entreprise.

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, il est indiqué que pour l'exercice 2020 il a été versé une rémunération de 6.000 euros brut au Président Directeur Général de la SEMEA.

ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ ENVERS LA SEMEA

A la date du 31 décembre 2020, les engagements de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême dans la SEMEA sont les suivants :

- **Capital social**

La participation de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême dans le capital social de la SEMEA s'établit à 2.098.750 euros, soit 8.395 actions de 250 euros.

Cette participation représente 99,98 % du capital de l'entreprise.

- **Garanties d'emprunt**

GrandAngoulême a accordé pour **début 2021** une garantie à hauteur de 50% du prêt contracté par la SEMEA à hauteur de 3 millions d'euros sur 10 ans, auprès de La Banque Postale. Cet emprunt est destiné à couvrir la majeure partie du coût des travaux concessifs de la canalisation d'interconnexion entre le forage de Baillarge et l'usine de Touvre.

Le coût de ces travaux est contractuellement couvert par une augmentation du tarif de l'eau.

- **Avances**

GrandAngoulême n'a procédé à aucune avance à compte d'associé à la SEMEA.

APPORTS DE LA SEMEA A LA COLLECTIVITÉ

- **Ressources procurées à la collectivité**

Les sommes reversées par la SEMEA à la Communauté d'agglomération GrandAngoulême au titre de l'exercice 2020 ont été les suivantes :

- redevance annuelle prévue par le traité d'affermage d'Angoulême : 77 731 €
- versement de dividendes : 0 €
- pénalités : 0 €

MANDATS ET FONCTIONS AUTRES EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SEMEA

En application de l'article L 225-37-4, 1° du Code de Commerce, il est indiqué que pour l'exercice 2020 :

Mandataires sociaux au sein de la société « SPL SEMEA »	Mandats sociaux exercés par les mandataires sociaux de la société « SPL SEMEA » au sein d'autres sociétés
Monsieur Francis LAURENT (Président Directeur Général)	- Un mandat d'administrateur au sein de la « SPL STGA »
Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (Administrateur)	- Un mandat d'administrateur au sein de la « SPL STGA » ; - Un mandat d'administrateur au sein de la « SEM TERRITOIRES CHARENTES » ; - Un mandat d'administrateur au sein de la « SPL GAMA » ; - Un mandat d'administrateur au sein de la « SEM DE LA BRACONNE »
SIAEP Nord-Ouest Charente	Néant

CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

La SEMEA n'a pas conclu de conventions visées à l'article L225-37-4, 2° du Code de Commerce au cours de l'exercice 2020 avec les mandataires sociaux de la SPL SEMEA présents lors de l'exercice 2020.

EXERCICE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

A la date du 31 décembre 2020, le conseil d'administration de la SEMEA était composé de 15 administrateurs ayant droit de vote et d'un administrateur censeur représentant les usagers:

- 14 administrateurs représentant la Communauté d'agglomération Grand Angoulême

Madame Brigitte BAPTISTE
Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE
Madame Catherine BREARD
Monsieur Gérard DEZIER
Madame Valérie DUBOIS
Madame Sophie FORT
Monsieur Hervé GUICHET
Monsieur Francis LAURENT
Monsieur Jean-Luc MARTIAL
Madame Corinne MEYER
Monsieur Pascal MONIER
Monsieur Yannick PERONNET
Madame Martine RIGONDEAUD
Monsieur Roland VEAUX

- 1 administrateur représentant le SIAEP Nord Ouest Charente, à savoir :
Monsieur Joël COMTE
- 1 administrateur représentant l'association UFC Que Choisir, à savoir :
Monsieur Jacques BRIE

Le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration fixe notamment les modalités du contrôle analogue qui doit être exercé par la collectivité. Ce contrôle passe par la tenue régulière de comités stratégiques de pilotage et comités techniques de contrôle.

Au cours de l'exercice 2020 le conseil d'administration s'est réuni 3 fois :

- **le 8 juillet 2020**

Cette réunion a permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	8
Taux de présence (en %)	53 %

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019
2. Rapport d'activité sur l'année 2019
3. Approbation des comptes pour 2019
4. Transfert du mandat de M. Jean-Michel LABROUSSE, commissaire aux comptes
5. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour approbation des comptes de l'exercice et décision sur le commissariat aux comptes
6. Aménagement du siège de Lunesse et du site de Nersac
7. Attribution du marché de Baillarge
8. Travaux de l'usine de Touvre
9. Contexte budgétaire 2020
10. Questions diverses

- le 4 septembre 2020

Cette réunion a notamment permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	11
Taux de présence (en %)	73 %

(plus un administrateur censeur)

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

1. Approbation du PV du conseil d'administration du 8 juillet 2020
2. Présentation de la SPL SEMEA et de son fonctionnement
3. Constat de changement des représentants de GrandAngoulême et du SIAEP Nord-Ouest Charente au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL SEMEA
4. Modification des statuts et convocation de l'AGEX
5. Convocation d'un Conseil d'administration pour l'élection du président de la SPL SEMEA
6. Questions diverses

- le 25 septembre 2020

Cette réunion a notamment permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	11
Taux de présence (en %)	73 %

(plus un administrateur censeur)

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

1. Approbation du PV du conseil d'administration du 4 septembre 2020
2. Constat de modification des statuts par GrandAngoulême et l'AGEX SEMEA
3. Constat du terme du mandat du président
4. Désignation du président de la SEMEA
5. Indemnités du président
6. Direction générale de la société
7. Constat de nomination des représentants de GrandAngoulême aux CSP et CTC de la SEMEA
8. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
9. Questions diverses

Ces réunions se sont tenues au siège social de la SEMEA, 2 rue Bernard Lelay à Angoulême.

Le Commissaire aux Comptes est systématiquement convoqué à toutes les réunions et a participé à toutes les réunions précitées.

Les débats du conseil ont été menés par Monsieur Francis LAURENT, ès qualité de Président Directeur Général de l'entreprise.

Concernant les comptes annuels, il est d'usage que le conseil audite d'abord le Directeur et les services financiers de la SEMEA pour entendre ensuite le Commissaire aux Comptes.

Concernant les autres questions à l'ordre du jour, le conseil a audité simplement le Président, en procédant le cas échéant à une consultation du Commissaire aux Comptes.

Le secrétariat des séances a été assuré par le Directeur d'établissement.

Les procès-verbaux des réunions ont été transmis à chaque administrateur moins d'un mois après chaque réunion, et n'ont fait l'objet d'aucune remarque ou observation. Ils sont approuvés à l'occasion du prochain conseil.

EXERCICE DU MANDAT DE PRESIDENT

La présidence de l'entreprise est assurée par Monsieur Francis LAURENT, qui assure également la fonction de directeur général.

Il est présent de façon hebdomadaire pour une réunion de suivi avec le directeur d'établissement, et préside le comité de Direction qui se réunit chaque mois et qui associe l'encadrement supérieur de l'entreprise.

Monsieur Francis LAURENT est destinataire du contrôle de gestion mensuel qui est commenté en comité de Direction.

Par délégation de pouvoirs en date du 28 septembre 2020, Monsieur Francis LAURENT a délégué la Direction opérationnelle de l'entreprise à Monsieur François GILBERT, Directeur de la SEMEA, en excluant de cette délégation les points suivants :

- La signature de tout contrat ou marché induisant un engagement de dépense excédant 100.000 € par an,
- La signature des contrats de délégation de services publics,
- La signature des contrats de prêt ou d'emprunt de l'entreprise,
- La signature ab initio des contrats d'assurance,
- La signature des actes se rapportant à l'achat ou à la vente des biens immobiliers,
- La signature des contrats de partenariat publicitaire, hors insertion publicitaire en journaux municipaux,
- La signature des chèques ou des virements de versement des dividendes,
- La signature des frais de mission et de déplacement du Directeur.

En foi de quoi, les administrateurs représentant la Communauté d'agglomération Grand Angoulême au Conseil d'administration de la SEMEA ont approuvé le présent rapport rédigé en application de l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.